Annexe à la délibération n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée par délibération du conseil de territoire n°CT2018.1/001-2 du 14 février 2018, n°CT2013.8/050 du 23 mai 2018, n°CT2020.1/009-2 du 5 février 2020, n°CT2021.2-034 du 31 mars 2021, n°CT2021.3/032-3 du 9 juin 2021, CT2022.2/032 du 30 mars 2022, CT2023.1/003-3 du 15 février 2023, CT2023.2/035 du 12 avril 2023 et CT2023 du 11 octobre 2023

I. Liste des voiries d'intérêt territorial

ALFORTVILLE

- Allée du 8 mai 1945 (entre la rue Etienne Dolet et la place du 11 novembre 1918)
- Avenue Malleret-Joinville
- Boulevard Carnot (y compris la place Achtarack)
- Chemin de la Déportation
- Chemin Latéral
- Place de l'Europe
- Rue de Bordeaux (entre la rue Etienne Dolet et la salle des sports)
- Rue de la Carpe
- Rue de Londres (de la limite entre les n°16 et 26 au sud à son prolongement jusqu'à l'allée du 8 mai 1945 au nord)
- Rue Descartes (entre la rue Nelson Mandela et la digue d'Alfortville)
- Rue des Ecoles (entre la rue Lafayette et la rue Victor Hugo)
- Rue Etienne Dolet (y compris la place du Petit Pont)
- Rue Issac Newton
- Rue Joseph Franceschi (entre la rue Raymond Jaclard et la rue Marcel Bourdarias
- Rue Lafayette)
- Rue Marcel Bourdarias (au droit du pôle culturel)
- Rue Raspail (entre le quai Blanqui et la rue Paul Vaillant Couturier)
- Rue de Seine (entre la rue du chemin Latéral et la rue Véron)
- Rue de Toulon (entre la rue de Rome et la rue de Lyon)
- Rue de Verdun
- Rue Véron (entre la rue de Seine et la rue Louis Blanc)
- Rue Victor Hugo

BOISSY-SAINT-LÉGER

- Allée de la Pompadour (entre la rue Lacarrière à la rue de Sucy)
- Avenue du Général de Gaulle
- Avenue des Châtaigniers
- Avenue du Closeau
- Avenue Georges Brassens

- Avenue de Louis Wallé
- Boulevard de la Gare
- Boulevard Léon Révillon
- Pont Nelson Mandela
- Rue de Brévannes
- Rue des Champs (entre la rue du 8 mai 1945 et la limite de Sucy-en-Brie)
- Rue de l'Eglise
- Rue du 8 mai 1945 (entre la rue des Champs jusqu'au Pont Nelson Mandela)
- Rue Lacarrière
- Rue de Marolles (de la rue de Sucy à l'Avenue des Châtaigniers)
- Rue de Paris (de la RN19 à la rue de l'Eglise)
- Rue de la République
- Rue Royale*

* partagée avec la commune de Sucy-en-Brie

BONNEUIL-SUR-MARNE

- Avenue d'Oradour-sur-Glane
- Avenue de Verdun
- Mail de la Résistance
- Avenue du Colonel Fabien et de son Régiment (entre l'avenue Auguste Gross et la rue du Docteur Aline Pagès)
- Rue d'Estienne d'Orves
- Rue du Fort à Faire*
- Rue Jean Ferrat
- Rue Jean Moulin
- Rue du Mont Mesly

* partagée avec la commune de Créteil

CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- Allée des Sapins (entre la rue d'Amboile et l'avenue des Rets)
- Avenue Boileau (entre la rue du Bois l'Abbé et la route du Plessis-Trévise)
- Avenue Boileau (entre la rue Claude Bernard et la route du Plessis-Trévise)
- Avenue Champlain
- Avenue de Coeuilly
- Avenue du Moulin à Vent
- Avenue des Rets
- Rue d'Amboile *
- Rue du Bois l'Abbé
- Rue des Bordes *
- Rue Clément Ader

- Rue Edouard Branly*
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Jean de la Fontaine
- Rue Jean Moulin
- Rue Rabelais

* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

CRÉTEIL

- Avenue de la Brèche
- Avenue du Docteur Casalis (entre la RN19 et la rue Amedeo Modigliani)
- Avenue Jean-Baptiste Champeval
- Avenue Georges Duhamel
- Rue des Emouleuses *(jusqu'à la limite communale)*
- Rue Edmond de Goncourt
- Rue des Bleuets
- Rue de la Rampe
- Avenue du Général de Gaulle (entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la Route départementale 201)
- Avenue du Général de Gaulle (entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la rue Gustave Eiffel)
- Avenue des Petites Haies
- Boulevard Jean Baptiste Oudry
- Carrefour (entre la rue Gustave Eiffel et l'avenue du Général de Gaulle)
- Voie Félix Eboué
- Place de la Lévrière
- Place du port,
- Place Falkirk
- Pourtour de la dalle de l'Hôtel de Ville
- Rue de Belle-Vue
- Rue des Plâtrières
- Rue Louise
- Rue André Boulle (y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon)
- Rue Daniel Costantini
- Rue Thomas Edison (y compris le square ENESCO)
- Rue Albert Einstein
- Rue Georges Enesco
- Rue Sébastien Erard (y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon)
- Rue Leonhard Euler
- Rue Benjamin Moloise,
- Rue Jean Gabin Moncorgé (entre la rue Charles Gounot et la voie communale d'échange avec la route nationale 186)
- Rue Neuve
- Rue Gabriel Pierné

- Rue Paul Séjourné
- Rue Saint-Simon (entre l'avenue du Général De Gaulle et la rue du Général Sarrail)
- Rue de Valenton
- Rue de la Basse Quinte (y compris le cheminement piétonnier reliant cette voie à la RN 406 jusqu'à la station du TCSP et qui en constitue l'accessoire)

LA QUEUE-EN-BRIE

- Avenue André Gide
- Avenue de Bretagne
- Avenue Georges Pompidou
- Avenue du Maine
- Avenue du Maréchal Mortier
- Avenue Paul Claudel
- Chemin de Gournay
- Chemin de la Pompe (entre la rue Renard et la RD4)
- Route de Combault
- Route de Villiers
- Rue d'Alsace
- Rue Charles Péguy (entre la route du Pont Banneret et l'avenue Paul Claudel)
- Rue des Frères Lumière
- Rue du Général Leclerc
- Rue du 8 mai 1945
- Rue Gustave Eiffel
- Rue Jean Jaurès
- Rue Jean Racine
- Rue Louis Aragon
- Rue Marcel Dassault
- Rue Pierre de Coubertin
- Rue Renard
- Rue Sébastopol

LE PLESSIS-TRÉVISE

- Avenue Ardouin entre l'avenue Jean Kiffer et l'avenue du Général Leclerc
- Avenue de Combault (plateau surélevé à l'angle de l'avenue Aubry)
- Avenue de Combault entre l'avenue Gonzalve et la ville de Pontault Combault
- Avenue Jean-Claude Delubac
- Avenue du Général de Gaulle entre la place de Verdun et l'avenue Jean Kiffer
- Avenue du Général Leclerc entre l'avenue Maurice Berteaux et l'avenue Ardouin
- Avenue Gonzalve entre la place de Verdun et l'avenue de Combault
- Avenue Jean Kiffer entre l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue Saint-Pierre
- Avenue de la Maréchale entre l'avenue Delubac et l'avenue de Combault

- Avenue de la Maréchale entre l'avenue de Saint-Pierre et l'avenue Bertrand
- Avenue Saint-Pierre entre l'avenue Ardouin et l'avenue Maurice Berteaux
- Avenue des Tourelles
- Place de Verdun
- Route du Plessis à la Queue-en-Brie

LIMEIL-BRÉVANNES

- Allée Guy Boniface
- Allée des Tulipiers (y compris le désenclavement de l'aire d'accueil des gens du voyage et le terrain des « Candies »)
- Avenue de la Sablière
- Place Jean Jaurès
- Rue Albert Garry (entre le rond-point Henri Dunant et la rue Paul Valéry)
- Rue des Deux Clochers (entre l'avenue de la Sablière et la rue Paul Lafargue)
- Rue Henri Barbusse (entre la rue Louis Sallé et le carrefour du 19 mars 1962)
- Rue Pasteur (entre le carrefour du 19 mars 1962 et la rue des Deux Communes)
- Rue Paul Valéry (jusqu'à la commune de Valenton)
- Voie Georges Pompidou (au droit du lycée Guillaume Budé)

MANDRES-LES-ROSES

- Rue de la Croix Rouge
- Rue du Faubourg des Chartreux
- Rue des Perdrix
- Rue Henriette Fougasse

MAROLLES-EN-BRIE

- Avenue des Bruyères, entre l'avenue des Uzelles et la rue des Bouviers
- Avenue Georges Brassens
- Avenue des Quarante Arpents
- Chemin de Marolles à Grande Pattes d'Oie (entre le rond-point carrefour (Avenue des Bruyères - Allée de Villemenon) jusqu'à la limite de la commune de Sucy-en-Brie)
- Rue du Faubourg Saint-Marceau

NOISEAU

- Rue Alexandre Milard
- Rue Berthelot
- Rue Condorcet

- Rue Denis Diderot
- Rue Édouard Branly
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Léon Bresset (jusqu'au n°35)
- Rue Pasteur
- Rue Pierre Brossolette
- Rue du Président Kennedy (entre la rue Pierre Brossolette et la rue Pasteur)
- Rue Raymond Paulvaiche

ORMESSON-SUR-MARNE

- Allée du stade (nouvelle voie créée dans le prolongement de la rue des Cantoux jusqu'à la sente de la Maillarde)
- Chemin des Sonnettes* (entre la rue du Bois et la rue des Bordes Rue d'Amboile)
- Rue Anatole France (pour sa partie requalifiée et sa partie créée, comprise entre la sente des Cantoux et la rue des Cantoux)
- Rue des Bordes*
- Rue des Cantoux (pour sa partie requalifiée et sa partie créée, comprise entre l'allée du Stade et l'avenue de Pince-Vent (D111), comprenant les carrefours avec les rues Danièle Casanova, rue des Perdrix et rue des Sports)
- Rue du Centre
- Rue Danielle Casanova
- Rue des Deux Communes**
- Rue Diderot
- Rue du Docteur André Libert
- Rue Edouard Branly
- Rue Henri Peuteuil
- Rue de la Plaine (pour sa partie requalifiée et sa partie créée, comprise entre une voie nouvelle et la rue Danièle Casanova)
- Une voie nouvelle qui relie la rue Constantin Limpens à la rue des Cantoux
- Le carrefour entre la rue Constantin Limpens et la voie nouvelle

* partagée avec la commune de Chennevières-sur-Marne
** partagée avec la commune de Sucy-en-Brie

PERIGNY-SUR-YERRES

- Rue de la Champagne (entre la rue de Saint-Leu et l'allée du Clos de la Roseraie)
- Rue de la Champagne (entre l'allée du clos de la roseraie et la RD253)
- Rue Neuve
- Rue Saint Leu
- Rue de Servon

SANTENY

- Avenue du Général Leclerc (carrefour à l'angle de la route nationale 19)
- Grande Rue
- Rue de la Fontaine
- Rue de l'Eglise
- Rue de Lésigny (Rond-point de Choigny et la rue de Servon)

SUCY-EN-BRIE

- Allée de la Chasse
- Avenue de Bonneuil
- Avenue de la Gare
- Avenue de la Fontaine de Villiers
- Avenue du Fort
- Avenue Gabriel Péri
- Avenue Charles de Gaulle
- Avenue du Petit Val
- Avenue du Piple
- Avenue du Rond-Point
- Boulevard de la Liberté
- Carrefour de la Patte d'Oie
- Rue Louis Thébault (anciennement Chemin du Marais)
- Chemin Vert (Zone d'activités)
- Place de la Gare
- Route de Bonneuil (Zone d'activités)
- Rue de Lésigny (entre la rue de la Patte d'oie et la route de la Queue-en-Brie)
- Rue Albert Dru
- Rue des Amériques
- Rue des Bouleaux
- Rue de Brévannes
- Rue des Champs Saint-Denis
- Rue de la Cité Verte
- Rue des Deux Communes*
- Rue Dauphine
- Rue du Faisan Doré
- Rue de la Fosse Rouge
- Rue du Grand Val
- Rue Henri Houpied
- Rue Marco Polo (Zone d'activités)
- Rue de Marolles (entre la rue du Faisan Doré et l'allée des blancs)
- Rue de Marolles (entre la rue du Faisan Doré et la rue de Lésigny)
- Rue Montaleau
- Rue du Moulin d'Amboile

- Rue du Moulin-à-Vent
- Rue Maurice Berteaux
- Rue des Pendants
- Rue Pierre Sémard
- Rue de la Procession
- Rue Royale **
- Rue du Temple
- Rue Thérouanne
- Rue du Tilleul (entre la rue Dauphine et la route de la Queue-en-Brie)

* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne
** partagée avec la commune de Boissy-Saint-Léger

VILLECRESNES

- Rue de la Garenne, entre la rue du Bois-Prie Dieu et la rue Jean Cavaillès,
- Rue du Bois Prie Dieu
- Rue du Bois d'Auteuil (entre la piscine de Villecresnes et la sortie du parking du groupe scolaire Mélanie Bonis) (transfert à compter du 1er octobre 2017)
- Rue Jean Cavaillès

II. Parcs de stationnement territoriaux

- Parking de la Brèche à Créteil
- Parking Jean Gabin et ses abords à Créteil
- Parking du centre commercial de l'Echat à Créteil
- Parc Relais à Boissy-Saint-Léger
- Parking Pasteur à Limeil-Brévannes
- Parc Relais à Sucy-en-Brie